

REGLEMENT COMPLET DU « DEFI ECOSYSTEM »
Opération écocitoyenne et solidaire Cycle 2 et Cycle 3 - 2021-2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

ecosystem, société par actions simplifiée à capital variable de 240.000 euros, dont le siège social est situé 34-40 Rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 830 339 362, représentée par Madame Nathalie YSERD en tant que Directrice Générale (ci-après dénommée « **ecosystem** ») organise un projet pédagogique et solidaire à destination des écoles primaires, collèges et des collectivités locales prenant la forme d'un « Défi » ci-après défini.

ecosystem est un éco-organisme agréé pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers (catégories 1 à 6) et des DEEE professionnels (catégories 1, 4 et 5), mais aussi pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de la catégorie 2, à savoir les petits extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (PAE).

Ce **Défi ecosystem**, gratuit, sans obligation d'achat intitulé « **Le Défi ecosystem** » (Ci-après dénommé le « **Défi ecosystem** ») se déroulera en France du 1^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022.

La participation au **Défi ecosystem** emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Conditions d'accès au Défi

La participation au **Défi ecosystem** est ouverte aux écoles primaires, collèges et aux collectivités locales (accueils périscolaires municipaux) sur tout le territoire français (métropole et DROM COM). Un site web est dédié à l'opération : www.ledefi.eco (ci-après le « Site »).

2.2 Modalités de participation au Défi

Le **Défi ecosystem** est réservé aux classes et aux groupes périscolaires du cycle 2 et 3 (CP-6^{ème}) des écoles primaires, collèges et groupes périscolaires. Il a pour objet la sensibilisation des enfants aux enjeux de la seconde vie des équipements électriques et électroniques et des ampoules ainsi qu'à l'accès à la lumière dans le monde. Le **Défi ecosystem** est collectif, plus il y a d'écoles et de groupes périscolaires qui relèvent des défis, plus il y aura de chances de soutenir l'électrification d'écoles.

L'enseignant ou l'animateur périscolaire et les enfants de chaque classe ou groupe périscolaire participant(s) sont invités à relever au minimum 3 défis, au choix parmi une liste proposée de 9 défis. La liste des défis est jointe en annexe.

Pour participer, chaque enseignant ou animateur périscolaire sera invité à compléter en ligne un formulaire d'inscription des classes ou des groupes périscolaires qu'il trouvera sur le Site : www.ledefi.eco.

Chaque classe ou groupe périscolaire participant(e) recevra à sa demande un kit d'outils à partir du 6 septembre 2021 pour réaliser les défis proposés.

Les classes inscrites lors du **Défi ecosystem** 2020-2021 et n'ayant pas réalisé les défis proposés peuvent s'inscrire au **Défi ecosystem** 2021-2022 sans recevoir de kit d'outils.

Chaque kit est composé d'outils communs aux cycles 2 et 3 :

- 1 guide de l'enseignant ;
- 1 cahier d'activités par élève ;
- 1 mini-boîte de recyclage à construire et décorer par élève ;
- 1 jeu des 5 familles par élève ;
- 1 maquette de journal à compléter par la classe ;
- 4 affiches informatives recto/verso pour la classe ;
- 1 affiche planisphère ;
- 1 affiche du projet.

L'envoi d'un kit est déclenché suite à l'inscription du directeur d'établissement, de l'enseignant ou de l'animateur périscolaire, une fois que ce dernier a créé une classe ou un groupe, en indiquant le niveau scolaire et le nombre d'élèves. Si le directeur d'établissement, l'enseignant ou l'animateur périscolaire souhaite faire participer plusieurs classes ou groupes au **Défi ecosystem**, il lui suffira de demander l'ajout de classes ou groupes, via le formulaire dédié, disponible dans son espace personnel.

Le participant déposera au fur et à mesure de la réalisation des défis, les « preuves d'action ». L'envoi se fait en ligne sur le Site, dans un espace privé « Mon compte » réservé à chaque classe ou groupe inscrit (sécurisé par un identifiant et un mot de passe) et doit avoir lieu avant la fin du **Défi ecosystem**.

Après examen des preuves d'actions par **ecosystem**, chaque défi sera validé ou renvoyé à la classe ou au groupe périscolaire pour être complété.

La communication des résultats du nombre de défis validés et du nombre de projets d'électrification d'écoles par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES se fera automatiquement sur le site. La communication des réalisations des projets d'électrification d'écoles par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES se fera à travers l'envoi d'emails aux participants, au plus tard le 7 juillet 2022.

Chaque enseignant/animateur périscolaire participant se charge de faire remplir les autorisations parentales de diffusion d'images des enfants de la classe ou du groupe périscolaire fournies par l'établissement scolaire ou la Mairie, s'il souhaite photographier les élèves lors des activités et ainsi pouvoir charger les images sur le Site afin de valider les défis réalisés. La société **ecosystem** prendra connaissance de ces images afin de valider les défis réalisés.

La société **ecosystem** s'engage à ne plus utiliser les données personnelles listées ci-dessus (photographies, noms, prénoms, adresse mail) à compter du 30 septembre 2022.

La société **ecosystem** ne pourrait en aucun cas être responsable d'une diffusion d'images d'enfants participant au projet, diffusion qui résulte de la seule volonté de l'enseignant ou de l'animateur participant.

Le nombre de classes et groupes périscolaires participants se limite aux 4.500 kits distribués.

La date limite d'inscription au **Défi ecosystem**, pour sa 9^{ème} édition (année scolaire 2021-2022) est le 31 mai 2022 (sauf épuisement des stocks de kits pédagogiques prématuré),

2.3. Validité de la participation au Défi ecosystem

Le **Défi ecosystem** est limité aux seules écoles primaires, collèges et groupe périscolaires municipaux situés en France.

Les documents et informations fournis par le participant doivent avoir été collectés loyalement, être valides, exhaustifs, exacts et sincères.

Toute participation qui ne respecterait pas les termes du présent règlement, de la loi applicable ou faite par des moyens frauduleux, sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cadre, le participant autorise **ecosystem** à procéder, dans le strict respect de l'article 9 du Code civil, à toutes vérifications relatives aux informations par lui, transmises dans le cadre de sa participation au **Défi ecosystem**.

ARTICLE 3 : DOTATION

La dotation prendra la forme d'un soutien financier d'**ecosystem** à ELECTRICIENS SANS FRONTIERES, association loi 1901 dont le siège social est situé 5 rue Jean Nicot – 93691 PANTIN CEDEX, représentée par Monsieur Hervé GOUYET, Président d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES, dûment habilité à cet effet.

Ce soutien financier sera dédié exclusivement à la mise en œuvre par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES de trois (3) projets d'électrification d'écoles.

Les missions seront enclenchées par paliers de 1.000 défis validés, les missions devant être définies avec ELECTRICIENS SANS FRONTIERES.

Si l'opération rencontrait un vif succès auprès des écoles et des groupes périscolaires (nombre d'écoles et groupes périscolaires participants supérieurs à l'estimation) un nouveau projet à soutenir pourrait être sélectionné conjointement par ELECTRICIENS SANS FRONTIERES et **ecosystem**.

En cas de crise sanitaire (notamment liée au Covid) et/ou en cas de force majeure rendant impossible la réalisation d'un projet sélectionné (contexte politico-économique du pays, conditions de sécurité non garanties, etc.), **ecosystem** et ELECTRICIENS SANS FRONTIERES conviennent de se rencontrer pour sélectionner un nouveau projet, en remplacement du projet irréalisable.

Afin de présenter les enjeux de la solidarité internationale, les actions d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES et l'importance de la lumière dans les pays en développement, les bénévoles d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES qui se porteront volontaires, seront invités à intervenir auprès des classes et des groupes périscolaires dans les écoles qui auront choisi de participer à l'opération durant l'année scolaire 2021-2022.

Les interventions dureront entre 1h00 et 2h00. Elles seront programmées en fonction du lieu de résidence des bénévoles volontaires et de leur disponibilité. Il est possible que des demandes d'intervention ne puissent pas être honorées ; certaines zones géographiques n'accueillent aucun bénévole d'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES (Mayotte, Guadeloupe...), et les plannings des bénévoles ne sont pas toujours compatibles avec ceux des participants.

Les interventions pourront être réalisées par visioconférence.

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES s'engage à fournir à **ecosystem** un budget détaillé, un suivi mensuel et la preuve en toute transparence, de la bonne réalisation de l'électrification des 3 projets précités pour le montant alloué par **ecosystem**. Dans la mesure du possible, ELECTRICIENS SANS FRONTIERES fournit des images et des témoignages des bénéficiaires à **ecosystem** qui les mettra à disposition sur le Site.

En cas de non-réalisation d'un ou plusieurs projets, la somme allouée correspondante à ELECTRICIENS SANS FRONTIERES serait alors rétrocédée à **ecosystem** en juin 2022.

ARTICLE 4 : DEPOT DU REGLEMENT

4.1 Le règlement du **Défi ecosystem** et le bulletin participatif sont déposés à la SCP Raphaël FARHI et Julien PINEAU, huissiers de justice associés, 23/29 rue de la Belle Feuille – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

4.2 Le règlement du **Défi ecosystem** peut être obtenu gratuitement sur le Site pendant la durée du **Défi ecosystem**.

ecosystem s'engage à rembourser les frais de connexions engagés pour se connecter au Site.

La demande de remboursement doit :

- être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressé à : – **ecosystem** – SERVICE COMMUNICATION – 34-40 Rue Henri Regnault – 92068 Paris La Défense Cedex avant le 7 juillet 2022 le cachet de la poste faisant foi,
- indiquer les noms, prénoms et adresse postale de l'école, adresse email,
- indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné,
- être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE),

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique participant (une enveloppe : une demande de remboursement).

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par **ecosystem**, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bienfondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

5.1 ecosystem ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de crise sanitaire (notamment liée au Covid) et/ou en cas de force majeure, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le **Défi ecosystem** ou encore, à remplacer la dotation par une dotation de valeur et de nature équivalente (cf. Article 3).

5.2 Les participants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité d'**ecosystem** en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement de la prestation offerte en dotation dans le cadre du **Défi ecosystem**.

5.3 ecosystem ne pourra être tenue pour responsable :

- de la perte ou du mauvais acheminement du kit de communication,
- de la perte de tout courrier électronique,
- et plus généralement de la perte de toute donnée.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

6.1 Les données personnelles sont utilisées par **ecosystem** pour les besoins du **Défi ecosystem** et sous réserve d'obtenir le consentement exprès et préalable, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par **ecosystem** pour informer les participants sur ses activités.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier d'**ecosystem** à tout moment. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu ci-dessous conformément au règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données.

La société **ecosystem** s'engage à ne plus utiliser les données personnelles recueillies à compter du 30 septembre 2022.

6.2 Pour pouvoir exercer son droit, les participants peuvent contacter **ecosystem** :

Par voie postale :

ecosystem – Service Communication
34-40 rue Henri Regnault,
92068 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Par courriel : ledefi@ecosystem.eco

Par téléphone : 0 809 540 590

Section du site web : www.ecosystem.eco

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande, ce justificatif sera détruit. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE / CONTESTATION

7.1 Le **Défi ecosystem** et le présent règlement sont soumis au droit français.

7.2 Toute contestation ou réclamation relative au **Défi ecosystem** devra être adressée à **ecosystem** à l'adresse suivante : **ecosystem** – Service Communication - 34-40 Rue Henri Regnault - 92068 Paris La Défense Cedex et ne sera prise en considération que dans les six mois suivants la clôture du **Défi ecosystem** soit au plus tard le 7 décembre 2022.

Annexe – Liste des défis obligatoires et au choix

9 défis au choix :

Comprendre c'est protéger

Objectif : Identifier les matières premières qui sont utilisées pour la fabrication des équipements électriques et électroniques, à travers 4 zooms :

- Les petits appareils électriques
- Les ampoules
- Le téléphone portable
- Le réfrigérateur

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- 4 affiches thématiques « De quoi se compose ... ? »
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

Ce défi est composé de 4 zooms « équipements » complémentaires. Un seul zoom suffit à valider le défi, mais vous pouvez en réaliser autant que vous le souhaitez.

A l'aide du guide enseignant et des affiches dédiées vous pourrez expliquer à vos élèves quels sont les principaux composants des différents équipements électriques et ampoules. Vous trouverez dans le guide des propositions d'activités à mener en classe en groupe ou de façon individuelle.

Dans le cahier d'activités, vos élèves pourront réaliser des jeux pour découvrir et mémoriser les noms des principales matières premières utilisés pour réaliser les équipements.

Les jeux proposés pour les différents zooms font appel à des types d'intelligence différents, de façon à ce que vous puissiez si vous le souhaitez réaliser plusieurs zooms avec votre classe.

Les fiches pédagogiques disponibles sur le site vous donneront un complément d'information sur les différents types de ressources naturelles afin d'aller plus loin dans la sensibilisation si vous le souhaitez.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Transformer c'est protéger

Objectif : Comprendre comment sont recyclés les équipements électriques et électroniques et les ampoules, à travers 4 zooms :

- Les petits appareils électriques
- Les ampoules

- Le téléphone portable
- Le réfrigérateur

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- 4 affiches thématiques « Comment se recycle ... ? »
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

Ce défi est composé de 4 zooms « équipements » complémentaires. Un seul zoom suffit à valider le défi, mais vous pouvez en réaliser autant que vous le souhaitez.

A travers les 4 zooms proposés vous pourrez faire découvrir à vos élèves comment fonctionnent les usines qui recyclent les petits appareils électriques et électroniques, celles spécialisées pour le recyclage des ampoules, des téléphones, et/ou des réfrigérateurs.

Dans leurs cahiers d'activités, vos élèves vont pouvoir remettre les étapes dans l'ordre et faire des jeux pour découvrir quelques infos clés.

Les fiches pédagogiques disponibles sur le site vous donneront un complément d'information sur le recyclage afin d'aller plus loin dans la sensibilisation si vous le souhaitez.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Réparer c'est protéger

Objectif : Comprendre l'importance de prolonger la vie des appareils grâce à la réparation

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Les étiquettes à télécharger sur l'espace personnel pour réaliser les activités en classe

Comment réaliser le défi ?

La réparation n'est pas toujours un réflexe, et pourtant « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Lors de ce défi nous vous proposons quelques activités pour faire réagir vos élèves sur la réparation : est-ce que leurs parents réparent régulièrement les appareils qui peuvent tomber en panne à la maison ? Pourquoi certaines personnes réparent et d'autres non ?

Au fil des échanges et des activités vous pourrez leur faire découvrir les clés pour prolonger la vie des appareils électriques, à travers l'exemple du lave-linge.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Attention : l'objectif de ce défi est de transmettre des informations pratiques sur le recyclage et non de réaliser des réparations avec les enfants ou d'inciter les enfants à réparer seuls à la maison, pour des raisons de sécurité.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Donner c'est protéger

Objectif : Comprendre l'enjeu du don et le mettre en application via jedonnemontelephone.fr

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves

Comment réaliser le défi ?

Le don, comme la réparation est une solution à privilégier pour offrir une seconde vie aux appareils dont on ne se sert plus.

En réalisant le défi « Donner c'est protéger » vous allez pouvoir sensibiliser vos élèves à la solidarité et leur expliquer que le don est un acte solidaire et responsable.

Quels sont les appareils qui peuvent être donnés ? A qui ? Pourquoi ? Comment fonctionnent les associations de l'économie sociale et solidaire ?

Après avoir échangé avec vos élèves sur ces questions, la classe pourra passer à l'action en proposant aux parents d'élèves de donner un téléphone qui ne sert plus via « jedonnemontelephone.fr ».

Les téléphones envoyés seront soit remis en état par les Ateliers du Bocage pour être revendus à prix solidaire, soit, si cela n'est pas possible, recyclés.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Collecter c'est protéger

Objectif : Comprendre les différentes solutions pour recycler les appareils électriques et électroniques

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Les mini boîtes de recyclage à construire

Comment réaliser le défi ?

Comment recycler une ampoule, un grille-pain, une imprimante, un frigo ?

Les solutions de recyclage sont nombreuses, en magasin, à la déchetterie, ou lors de la livraison des gros équipements.

Les activités proposées dans ce défi permettront aux élèves de mieux comprendre les spécificités de chaque solution de recyclage.

Les mini boîtes de collecte fournies dans le kit pédagogique pourront servir à vos élèves à partir à la recherche des ampoules usagées chez eux, pour aller ensuite les déposer avec leurs parents dans un bac de recyclage près de chez eux.

Les activités indiquées dans le guide enseignant sont des propositions, que vous pourrez adapter librement.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Agir c'est protéger

Objectif : Organiser une collecte d'appareils électriques et électroniques à l'école

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Un gabarit de flyer à télécharger sur le site www.ledefi.eco

Comment réaliser le défi ?

Le défi Agir, c'est protéger est l'occasion de mettre en pratique toutes les connaissances acquise lors des autres défis en organisant une collecte d'appareils électriques et électroniques lors de la fête de l'école par exemple.

Les équipements collectés pourront être soit :

- Hors d'usage : ils devront alors être déposés en déchetterie à l'issue de la collecte
- Fonctionnels : il pourront alors être remis à une association locale.

Les élèves devront préparer des flyers / affiches pour informer de la collecte organisée, puis tenir le stand et sensibiliser lors de la fête de l'école.

Les informations pratiques et les gabarits de flyers disponible sur le site www.ledefi.eco pourront vous aider dans la mise en œuvre de ce défi.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Imaginer c'est protéger

Objectif : Créer une œuvre d'art sur le thème du zéro déchet

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Le matériel nécessaire à la réalisation des œuvres

Comment réaliser le défi ?

Pour relever ce défi, les enfants sont invités à se lancer dans un grand jeu de création où ils laisseront libre court à leur imagination et à leur créativité sur la thématique zéro déchet.

Des informations sur ce mouvement artistique et ses artistes renommés sont proposés dans le kit et sur le site, pour inspiration.

Attention : Les élèves ne doivent en aucun cas rapporter / manipuler des ampoules ou des équipements électriques à l'école.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

S'engager c'est protéger

Objectif : Créer une œuvre d'art sur le thème du zéro déchet

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- L'affiche planisphère fournie

Comment réaliser le défi ?

Si vous souhaitez qu'un bénévole de l'ONG partenaire Électriciens sans frontières vienne intervenir dans votre classe, il vous suffit de choisir le défi dans votre espace personnel et de remplir un court formulaire destiné à faciliter l'organisation de l'intervention. Un bénévole de l'ONG Électriciens sans frontières prendra contact sous un délai de quelques semaines afin de convenir d'une date et d'échanger sur les objectifs pédagogiques de l'intervention.

Le réseau des bénévoles s'étend à toute la France métropolitaine, ils peuvent donc se déplacer dans les écoles de toutes les régions françaises.

Afin de préparer ce moment d'échanges, nous vous invitons à collecter les informations sur l'ONG Électriciens sans frontières et à rédiger dans le cahier d'activité les questions qui seront posées au bénévole lors de sa venue dans l'école.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire.

Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.

Partager c'est protéger

Objectif : Réaliser un journal de la classe pour le partager avec une classe électrifiée grâce au **Défi ecosystem**

Matériel :

- Le guide enseignant
- Les cahiers d'activités des élèves
- Le gabarit de journal fourni

Comment réaliser le défi ?

Après avoir expliqué aux élèves les principaux éléments constituant un journal vous pourrez vous lancer dans la préparation d'un journal de classe, qui pourra ensuite être transmis par les bénévoles Electriciens sans frontières à l'une des classes électrifiées dans le cadre du **Défi ecosystem**.

Attention : Les écoles électrifiées par l'ONG sont situées dans des régions très reculées, il n'est donc pas possible de mettre en place une correspondance suivie. Votre journal de classe partira dans les bagages du bénévole, et lorsque cela est possible les enfants sur place pourront répondre de façon commune à toutes les classes. Cette réponse vous sera transmise via le site.

Comment valider le défi ?

Après avoir choisi le défi sur votre espace personnel il vous suffit de cliquer (au même endroit) sur « Valider ». Vous pourrez alors, si vous le souhaitez, joindre 1 à 3 photos des réalisations de vos élèves, ou nous laisser un commentaire. Sachez que les photos qui nous sont envoyées ne seront pas publiées, et ne nous servent que valider vos défis.